



Suite à la CAPA disciplinaire de Patrice Chapat, enseignant au lycée professionnel Étienne Mimard à Saint-Étienne, élu au Conseil d'Administration de son lycée, **le Recteur de l'Académie de Lyon a communiqué sa décision juste avant les congés de fin d'année.**

Pour avoir « outrepassé son rôle de représentant du personnel et avoir manqué à son devoir d'exemplarité » et alors que rien de ce qui lui est reproché ne concerne ses activités pédagogiques ou ses relations avec les élèves et les parents, notre collègue Patrice Chapat se voit **déplacé de son établissement dans lequel il exerce depuis plus de 20 ans et devient remplaçant sur la zone Loire Sud** avec toutes les incertitudes et la fatigue que cela induit.

**La sanction prononcée est une des plus lourdes imaginables**, notamment pour Patrice qui est extrêmement attaché au lycée et aux liens qu'il a construits depuis plus de 20 ans avec collègues, élèves et familles. Elle est bien évidemment **complètement disproportionnée avec les faits qui lui sont reprochés** mais elle est aussi **d'autant plus injuste qu'imprévisible**. Effectivement **Patrice Chapat n'a jamais auparavant eu le moindre avertissement ou blâme pour un comportement que l'institution aurait jugé inapproprié dans ses mandats syndicaux.**

**Plusieurs accusations initiales n'ont pas été retenues** car il s'agissait d'**erreurs** ou pire d'**accusations contredites** par plusieurs témoins ! Les **trois seuls reproches** retenus, en plus d'être **minimes** sont souvent très **subjectifs** et avec **trop peu d'arguments factuels** :

- On l'accuse d'avoir une « attitude de **contestation systématique** de directives internes » ou « d'**expression véhémement** à l'encontre du chef d'établissement » en citant **trois réunions sur une période de deux ans** où il portait la parole de l'ensemble des enseignants qui, effectivement, n'était pas en accord avec la direction ; mais **jamais le moindre mot agressif n'est cité**. On lui reproche d'avoir « monopolisé la parole » , « une attitude inappropriée » ou enfin d'avoir maintenu sa position sur la nécessité de voter la Dotation Générale des Moyens contre l'avis du chef d'établissement (car celle proposée par ce dernier ne rentrait pas dans le cadre réglementaire comme cela a été confirmé par la suite).
- La seconde critique concerne un Conseil d'Administration que le **chef d'établissement a brutalement quitté car il était en désaccord avec les parents, les élèves et les personnels élus** ; P. Chapat a alors proposé aux membres élus restants de terminer les points à l'ordre du jour. Il est important de signaler qu'à l'époque **aucun texte réglementaire ne l'interdisait clairement**. Suite à cet événement d'octobre 2024, les personnels de direction de toute l'académie de Lyon ont reçu **un courrier du recteur leur demandant de stipuler explicitement dans leurs règlements intérieurs des Conseils d'Administration 2024-2025 que ceux-ci ne peuvent plus se tenir si le président quitte la séance**. Jusqu'ici **l'ambiguïté planait sur ce point** !
- Enfin le dernier reproche est d'avoir **remis en cause les compétences du chef d'établissement dans la presse**. Le conseil local de la FCPE et la section syndicale CGT du LP E.Mimard dont **M Chapat était secrétaire**, avaient alerté à **plusieurs reprises l'institution** et demandé des rendez vous. **N'obtenant pas de réponses satisfaisantes ils ont décidé de lancer une alerte via la presse.**

## Communiqué de presse – jeudi 2 janvier 2025

Cette remise en cause des compétences du chef d'établissement s'appuyait sur **une liste factuelle de dysfonctionnements observés dans l'établissement** depuis l'arrivée du nouveau chef. **Aucune insulte ni jugement sur la personne** n'ont été prononcés, les critiques ne portaient que sur la fonction qu'il devait assumer. Par la suite **une pétition dénonçant ces dysfonctionnements a été signée par une écrasante majorité des personnels.**

Notre collègue est donc sorti de l'établissement. **Des élèves, dont certains en classe à examen, seront privés de leur professeur dès la rentrée de janvier.** La matière enseignée par Patrice Chapat (génie mécanique option construction) est **une matière où il n'y a pas de remplaçants disponibles.** L'institution n'aura d'autre choix que d'embaucher un **contractuel dont ce ne sera pas forcément la spécialité !**

**La gravité de la sanction par rapport aux faits reprochés et la violence de la procédure atteste bien que nous sommes devant un mode de répression inédit dans notre académie.** Il y a une réelle volonté de **faire taire toute défense des droits des personnels** et de **museler toute expression syndicale.** C'est bien uniquement son activité syndicale, son investissement et sa volonté de garantir les droits des élèves et des personnels face à l'arbitraire qui sont reprochés à notre collègue.

**Le samedi 21 décembre, Sylvain Therrat, deuxième collègue de Mimard représentant syndical et élu dans différentes instances à être inquiété dans une procédure disciplinaire a reçu sa sanction : il s'agit d'un blâme.** Même si celle-ci peut paraître moins lourde, elle n'en reste pas moins **inacceptable.** Sylvain tout comme Patrice ont une **posture professionnelle irréprochable au service des élèves et de l'institution** et il s'agit encore **une fois d'une sanction fortement injuste qui ressemble plus à une procédure d'intimidation** pour faire taire toute remise en question ou toute dénonciation de dysfonctionnement au sein de l'institution.

Ce n'est pas simplement nos collègues ou la liberté de l'expression syndicale qu'il convient de défendre, mais aussi une école au service des élèves, dans laquelle parents et personnels doivent être représentés et où les représentants syndicaux ont autorité pour dénoncer les dysfonctionnements et être force de propositions.

**L'intersyndicale CGT Educ'Action 42, SNES-FSU 42, SUD Éducation Loire, SE-UNSA 42, SGEN-CFDT et FNEC-FP-FO exigent le retrait des sanctions prononcées contre Patrice Chapat et Sylvain Therrat et le rétablissement de Patrice Chapat dans son poste.**

**Elle appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à se mettre en grève le 9 janvier 2025.**

**Elle appelle les personnels, les parents, les citoyens attachés au dialogue social à se rendre au rassemblement devant le lycée Étienne Mimard à 11h00 puis participer à la manifestation en direction de la préfecture où une délégation devrait être reçue par Monsieur Le Préfet.**